



**PLAN
DÉPARTEMENTAL
FORÊT – BOIS ARDÈCHE
(PDFB 07)**

2024 – 2028



SOMMAIRE

Éditorial	3
Chiffres clés de la filière forêt-bois ardéchoise	4

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE :	7
Méthodologie et grandes étapes de la démarche	8
Les points à retenir du bilan évaluatif du précédent PDFB (2018-2022)	8
Les points à retenir du bilan financier	8
Les points à retenir de la mise en œuvre	9

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PDFB 07 (2024-2028)	11
Un plan qui vise à répondre à 10 enjeux stratégiques	12
Les enjeux pour répondre à la menace climatique	12
Les enjeux pour faire de la filière forêt-bois une opportunité de développement économique du territoire	12
Les enjeux pour réunir les conditions de réussite des actions à mener	12
Les principaux éléments de cadrage stratégique et financier du PDFB 07	13
Un plan structuré autour de deux volets et d'une feuille de route de mise en œuvre	13
Les 18 actions inscrites au plan	14

VOLET 1 – GÉRER ET VALORISER LE BOIS ARDÉCHOIS	17
AXE 1 : Gérer les forêts et mobiliser le bois	18
AXE 2 : Construire la filière de demain et valoriser le bois local	24

VOLET 2 – PROTÉGÉR NOS FORÊTS ET LES ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	31
AXE 1 : Défendre les forêts contre les incendies	32
AXE 2 : Façonner les forêts de demain	37

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PDFB 07	
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	45
Feuille de route pour la mise en œuvre du PDFB 07	46
Sigles et abréviations	47

Conception :

Département de l'Ardèche,
Direction de l'aménagement des territoires,
Service aménagement rural

Rédaction et coordination du projet :

Service aménagement rural,
Conseil départemental de l'Ardèche

Ce document doit être cité comme suit :

Département de l'Ardèche, 2024.
Plan départemental forêt-bois Ardèche
(PDFB 07) 2024-2028, 48 p.

Crédits photographiques :

©Département de l'Ardèche
(sauf mention contraire)

Conception graphique :

Département de l'Ardèche,
Direction de la communication,
Pascal Challier

Impression :

Département de l'Ardèche

Version électronique téléchargeable sur :

www.ardèche.fr

Couverture :
Crédit photo © Simon Bugnon

La forêt qui couvre plus de 300 000 ha est omniprésente en Ardèche (taux de boisement de 57 %). Elle fait partie du patrimoine et de l'identité de notre territoire, elle marque fortement nos paysages. Multifonctionnelle, elle contribue au bien-être des Ardéchoises et Ardéchois : purification de l'air et de l'eau, maintien des sols, réservoir de biodiversité, accueil de loisirs et lieu de ressourcement, production de bois à l'origine d'une filière dynamique pour l'économie locale (près de 1 700 emplois recensés en 2022 pour plus de 800 entreprises et un poids estimé à 187 millions d'euros de chiffre d'affaires).

La filière forêt-bois est par ailleurs l'un des principaux contributeurs à la lutte contre le changement climatique. Mais depuis quelques années, les forêts connaissent des dépérissements et un risque incendie accru. Le changement climatique en cours menace les ressources forestières et leurs contributions.

Considérant l'importance de la filière forêt-bois en Ardèche, le Département de l'Ardèche a décidé d'évaluer le précédent Plan départemental forêt-bois (PDFB 2018-2022) arrivé à échéance et d'élaborer un nouveau **Plan départemental forêt bois Ardèche (PDFB 07) pour la période 2024-2028**.

Ce programme est le **fruit d'une large concertation** avec les acteurs de la filière forêt-bois locale, qui aura duré près de 6 mois courant 2023. Il a été construit en lien avec les principales structures techniques partenaires de notre collectivité et en cohérence avec la nouvelle politique forestière de la Région et les dispositifs européens.

Ce plan se veut **tourné vers la forêt et sa filière bois mais aussi sur l'«interne»** : poursuivre la transversalité et l'intégration de la forêt et du bois dans les différentes politiques du Département, «montrer l'exemple». Il demeure en phase avec les compétences du Département et avec un traitement spécifique de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) vu les enjeux et le fort engagement de notre unité de forestiers-sapeurs.

Il se structure autour de **2 volets**. Il comporte **4 axes et 18 actions** : des actions qui se veulent concrètes, dédiées à la gestion des forêts, à la mobilisation et à la valorisation du bois ardéchois, d'autres relatives à la protection des forêts ardéchoises notamment à leur défense contre les incendies et à leur adaptation au changement climatique. Près de **10 dispositifs d'aides** en direction de l'ensemble des acteurs (propriétaires forestiers, sylviculteurs, collectivités, entreprises amont/aval) et en réponse aux besoins du territoire sont proposés.

Ambitieuse, alliant économie et écologie, la nouvelle politique forestière départementale mobilisera **3,35 millions d'euros sur 5 ans** (budgets PDFB et DFCI), auxquels se rajouteront des crédits connexes (relevant d'autres budgets de la collectivité) pour la mise en œuvre de plusieurs actions dites transversales.

Pour finir, les attentes de la société à l'égard de la forêt étant multiples, ce programme visera aussi à améliorer l'échange et la communication sur la gestion et l'exploitation forestières, la connaissance et l'appropriation de la forêt et de la filière bois par les Ardéchois. Concilier les usages, les sensibilités et assurer également l'attractivité des métiers sont des enjeux forts pour l'avenir de la filière forêt-bois. Son devenir passera également par l'éducation et la sensibilisation de la jeunesse.

L'opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain » en partenariat avec le Fondation du Patrimoine est emblématique. Lancée en 2023, elle sera poursuivie pendant la durée du PDFB07.

La Philosophie pour ce nouveau Plan peut se résumer par la règle des 3 « P » : produire, préserver, pérenniser. Les défis à relever sont de taille, dans un contexte incertain et mouvant, mais nous devons rester optimistes et volontaires, œuvrer collectivement pour construire la forêt et la filière de demain en Ardèche.

Olivier Amrane

Président du Département
de l'Ardèche

LA FORÊT ET SA FILIÈRE BOIS, DES ATOUTS POUR L'ARDÈCHE

Chiffres clés de la filière forêt-bois ardéchoise

Surface boisée (ha)	319 000 ha dont 90 % de forêts privées (près de 60 000 propriétaires) et 10 % de forêts publiques (dont 118 communes) Répartition des essences (en surface) : 60 % de feuillus / 20 % de résineux / 20 % de peuplement mixte
Volume de bois sur pied (m³)	47 millions de m³ dont environ 40 % de feuillus et 60 % de résineux
Taux de boisement	57 % (1 ^{er} département d'AURA le + boisé en taux)
Taux de récolte (hors autoconsommation bois de chauffage)	20 % de l'accroissement biologique annuel
Volume annuel de bois récoltés (m³ / an) moyenne sur 9 ans : 2011 à 2019	255 000 m³/an 65 % de bois d'œuvre, 20 % de bois énergie et 15 % de bois d'industrie
Volume annuel de sciages produits (m³ / an) moyenne sur 9 ans : 2011 à 2019	78 000 m³/an (dont 99 % de résineux)
Nombre d'entreprises*	823 98 entreprises d'exploitation, 29 scieries et 696 entreprises de seconde transformation
Effectifs salariés*	1 661
Chiffre d'affaires* (en millions d'euros)	187 M€
Bois énergie secteur public ou collectif : nombre de chaufferies installées et leur consommation de bois	150 chaufferies bois installées pour des bâtiments publics ou collectifs, consommant 35 000 tonnes de bois par an dont 75 % de plaquette forestière

Source :
Etat des lieux économique de la filière forêt-bois
Ardèche-Drôme (2022)

*ces données concernent les entreprises de la filière forêt-bois amont et aval, excepté celles spécialisées dans la fourniture de bois énergie







LA RÉVISION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

- Méthodologie et grandes étapes de la démarche
- Les points à retenir du bilan évaluatif du précédent PDFB (2018-2022)



Méthodologie et grandes étapes de la démarche

Considérant l'importance de la filière forêt-bois en Ardèche, à la croisée d'enjeux environnementaux, énergétiques et économiques, **le Plan départemental forêt-bois 2018-2022** étant arrivé à échéance fin 2022, l'Assemblée départementale lors du vote du **Budget primitif 2023** a approuvé le principe de **réviser cette politique : évaluation du précédent Plan et élaboration d'un nouveau Plan opérationnel pour une prise d'effet à compter de 2024.**

Le groupement « Teritéo et Territoires ruraux & développement » a accompagné le Département dans cette révision qui s'est déroulée sur **6 mois**, de février à juillet 2023. Les principes retenus et les étapes clé furent les suivants :

- **Une comitologie en deux temps** : un comité de pilotage 100 % interne (élus et directeurs) et un comité technique opérationnel (associant services internes et des acteurs externes – têtes de réseau de la filière), **chacun réuni à 3 reprises** ;
- **26 entretiens** auprès des services du Département de l'Ardèche, du Département de la Drôme, de la Région AURA, des acteurs et partenaires de la filière : CNPF, COFOR, Fibois, ONF, Fransylva, Chambre d'agriculture, DDT, PNR des Monts d'Ardèche, ALEC07, EPCI, DRAAF, ASLGF, experts et coopératives forestiers, SDIS...
- **Un bilan évaluatif et prospectif** de la mise en œuvre du précédent Plan ;
- **Une journée « Ateliers des acteurs » le 27 avril**, étape charnière mobilisant l'intelligence collective d'une cinquantaine d'acteurs : partage du bilan du précédent PDFB, des axes de travail possibles du prochain PDFB 07, priorisation des thématiques et actions puis co-construction de pistes d'actions « prioritaires » à mettre en œuvre ;
- **La formalisation itérative et participative des propositions de fiches-actions du nouveau PDFB**, en lien avec les membres des Cotec-Copil ;
- **Des arbitrages** lors du Copil final du 26 juin permettant de stabiliser l'ossature stratégique puis de finaliser l'écriture du programme opérationnel et des nouvelles fiches-actions.

Les points à retenir du bilan évaluatif du précédent PDFB (2018-2022)

Les points à retenir du bilan financier :

Près de 4 M€ « mesurables » ont été engagés (800 K€/an) pour la mise en œuvre des 19 actions inscrites au précédent Plan, à travers une segmentation des interventions :

- **1,1 M€ au titre des crédits PDFB**, dédiés notamment aux appuis techniques externes, aux partenariats, aux projets territoriaux et à la mise en œuvre des dispositifs d'aides ;
- **1,6 M€ au titre de la DFCI**, incluant l'acquisition de la majorité des équipements des forestiers-sapeurs (mais sans les dépenses de fonctionnement/salaires des 25 forestiers-sapeurs) ;
- **1,1 M€ au titre des crédits connexes « mesurables »** (dispositifs transversaux ciblés forêt-bois).



Les points à retenir de la mise en œuvre :

Les principaux facteurs de réussites / points positifs :

- Une forte cohérence entre les actions initialement prévues et les actions engagées,
- Une implication effective des structures techniques partenaires dans l'animation des différentes actions,
- Une articulation pertinente avec les outils régionaux et nationaux, source d'effets leviers,
- Une coopération avec la Drôme dans la continuité de celle menée jusqu'en 2018,
- Un plan qui contribue à renforcer les dimensions partenariales.

Les principaux freins / points de difficultés :

- Une mise en œuvre contrariée par la crise sanitaire, un renouvellement des conseils municipaux, une mouvance interne au sein de l'institution et chez les partenaires...,
- Des dispositifs « supras » (régionaux/européens...) pas toujours adaptés aux réalités ardéchoises,
- Des moyens de mise en œuvre sous-estimés au regard des ambitions,
- Un ciblage trop large, une lisibilité de la stratégie et des priorités de la politique départementale à améliorer.

En conclusion : un bilan globalement positif.

De façon transversale, **le volontarisme du Département** en faveur du développement de la filière forêt-bois est **reconnu et apprécié** par l'ensemble des partenaires et acteurs de la filière.

La **poursuite des actions** du Département d'accompagnement de cette filière, mais aussi de préservation de la ressource est **attendue** et s'avère **importante**.





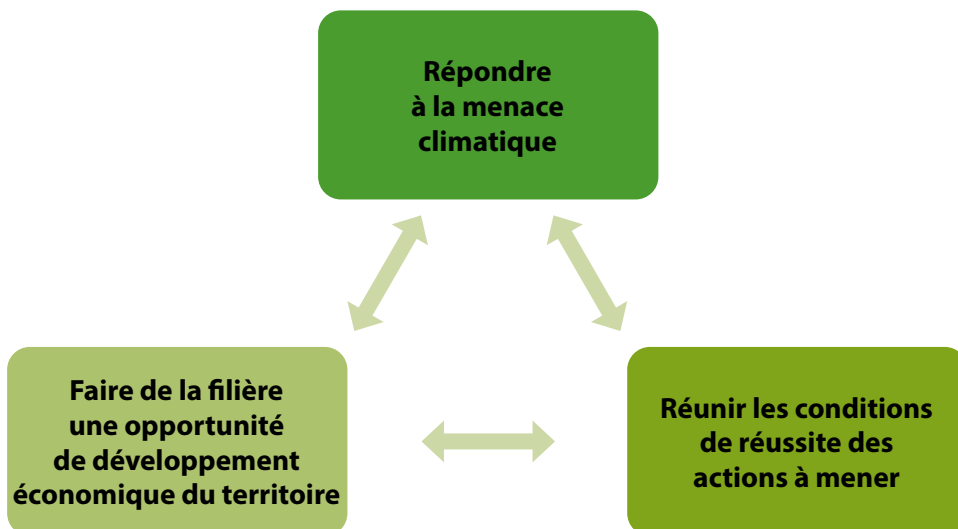
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PDFB 07 (2024-2028)

- Un plan qui vise à répondre à 10 enjeux stratégiques
- Un plan structuré autour de deux volets et d'une feuille de route de mise en œuvre
- Les 18 actions inscrites au plan



Un plan qui vise à répondre à 10 enjeux stratégiques

Le travail évaluatif a identifié **10 enjeux stratégiques** répartis autour des **3 grandes catégories** suivantes :



Les enjeux pour répondre à la menace climatique

1. Prendre en compte le changement climatique et anticiper les évolutions induites
2. Renforcer la préservation et le développement de la biodiversité forestière, facteur de résilience face au changement climatique
3. Anticiper et s'adapter plus fortement au risque incendie

Les enjeux pour faire de la filière forêt-bois une opportunité de développement économique du territoire

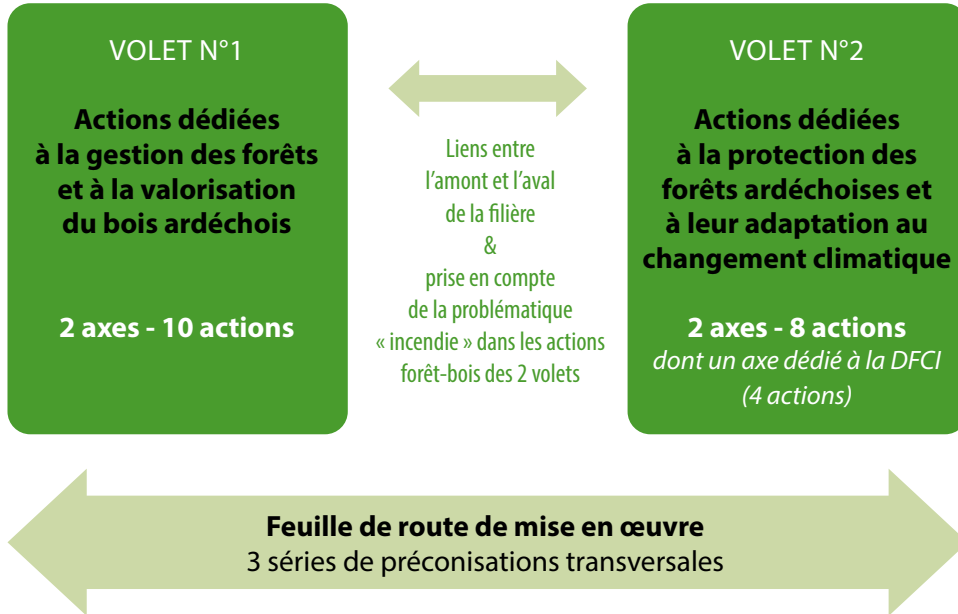
4. Accompagner le renforcement de l'usage des matériaux bois comme levier de décarbonation de l'économie et de développement du territoire
5. Anticiper et accompagner l'augmentation de la demande (sur les différents usages) par une organisation et une dynamisation de l'offre locale
6. Accompagner la montée en compétences des entreprises et des professionnels sur la filière bois

Les enjeux pour réunir les conditions de réussite des actions à mener

7. Développer une culture forestière sur le territoire
8. Veiller à la conciliation des différentes fonctions de la forêt-filière bois (rapport forêt/société)
9. Favoriser et améliorer les conditions de mobilisation du bois
10. Veiller à l'équilibre entre les différents usages du bois au regard des tendances et de l'augmentation des usages (bois-énergie, bois construction).

Un plan structuré autour de deux volets et d'une feuille de route de mise en œuvre

Au regard des enjeux identifiés par les acteurs de la filière forêt-bois, le nouveau PDFB 07 se structure autour de **2 volets**. Il comporte **4 axes stratégiques et 18 actions**. **La DFCI constitue un axe à part entière**.



Le nouveau PDFB 07 mobilisera 3,35 millions d'euros sur 5 ans (budgets PDFB et DFCI) auxquels se rajouteront des crédits dits connexes (relevant d'autres budgets de la collectivité) pour la mise en œuvre de plusieurs actions dites transversales.

- ➔ **Crédits PDFB : 370 K€ /an** (200 k€ en investissement et 170 k€ en fonctionnement), pour le volet 1 (axes 1 et 2) et l'axe 2 du volet 2 ;
- ➔ **Crédit DFCI : 300 K€ /an** (230 K€ en investissement et 70 K€ en fonctionnement), pour l'axe 1 du volet 2, soit les budgets DFCI déjà existants. Toutefois, pour conduire l'intégralité des 4 actions inscrites, des crédits supplémentaires seront nécessaires. La décision de conduire l'intégralité des actions sera prise par le Département en fonction des résultats des études éventuellement prévues, de l'obtention de cofinancements et des discussions préalables avec l'Etat et les collectivités.

En complément, des actions « pour aller plus loin/à développer » sont identifiées.

Ces actions sont :

- Pertinentes pour les acteurs de la filière forêt-bois et méritent d'être envisagées au regard des enjeux soulevés ;
- Mais compte-tenu des démarches à engager, elles seraient à mettre en œuvre en cours de ce nouveau PDFB 07, selon les moyens disponibles/les opportunités concernant les volets RH et financiers.

Le PDFB 07 (2024-2028) comporte également de façon transversale une « feuille de route de mise en œuvre », qui regroupe 3 séries de préconisations.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PDFB 07 (2024-2028)

Les principaux éléments de cadrage stratégique et financier du PDFB 07

Un plan opérationnel **pour 5 ans (2024-2028)**, inscrit dans un cadre resserré mais agile

Un **nombre resserré de fiches-actions** et d'indicateurs de suivi/résultats, avec un **pilottage et une animation/coordination transversale renforcés**

Une **cohérence avec la nouvelle politique forestière de la Région** et les dispositifs **européens** ; ainsi que le maintien de coopérations et dynamiques bi-départementales avec la Drôme

Un plan tourné **vers la filière forêt-bois mais aussi sur l'« interne »** : poursuivre la **transversalité** et l'intégration de la forêt et du bois dans les différentes politiques du Département, « montrer l'exemple »

Un plan en phase avec **les compétences du Département** et avec un **traitement spécifique de la DFCI** vu les enjeux et pour plus de lisibilité

Un souhait de **renforcer les synergies et l'implication de tous**


Les 18 actions inscrites au Plan

les actions clés ou comportant de nouvelles opérations sont en couleur et identifiées via le pictogramme suivant :




VOLET 1 : GÉRER ET VALORISER LE BOIS ARDÉCHOIS

AXE 1 : Gérer les forêts et mobiliser le bois


- 1/ Déployer les outils favorables à la structuration du foncier forestier
- 2/ Soutenir les structures de regroupement de propriétaires
- 3/ Améliorer les pratiques d'exploitation et d'utilisation des voiries publiques
- 4/ Améliorer l'accès aux massifs enclavés à potentiel bois (création de dessertes internes, plateformes...)
- 5/ Sensibiliser un large public à l'activité forestière 

AXE 2 : Construire la filière de demain et valoriser le bois local


- 6/ Accompagner la compétitivité et la modernisation des entreprises
- 7/ Renforcer l'attractivité des métiers de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi 
- 8/ Intégrer plus de bois local dans les bâtiments départementaux
- 9/ Intégrer plus de bois local dans les constructions publiques
- 10/ Participer au développement de la filière bois-énergie

VOLET 2 : PROTÉGER NOS FORÊTS ET LES ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE 1 : Défendre les forêts contre les incendies

- 11/ Renforcer les moyens humains et techniques des forestiers-sapeurs 
- 12/ Adapter la DFCI par le renforcement des équipements et l'aménagement des massifs
- 13/ Adapter la DFCI par l'évolution du dispositif de surveillance estival
- 14/ Mieux partager l'information stratégique pour la prévention incendie entre tous les acteurs

AXE 2 : Façonner les forêts de demain

- 15/ Connaître les forêts, expérimenter et sensibiliser les propriétaires 
- 16/ Améliorer la qualité des peuplements forestiers et leur résilience
- 17/ Préserver les cœurs de biodiversité forestiers dans nos espaces naturels sensibles
- 18/ Appliquer la réglementation des boisements dans le respect des différents usages

**PRÉSENTATION
GÉNÉRALE
DU PDFB 07
(2024-2028)**







VOLET 1
**GÉRER ET VALORISER
LE BOIS ARDÉCHOIS**



VOLET 1
GÉRER ET
VALORISER LE BOIS
ARDÉCHOIS

AXE 1 /
**Gérer les forêts
et mobiliser
le bois**

La filière forêt-bois représente un potentiel de développement important au regard de la couverture forestière du territoire. Toutefois, **la mobilisation du bois et sa valorisation en Ardèche font face à plusieurs freins** : une structuration du foncier complexe, des conditions de sortie des bois délicates et des risques de conflits d'usage marqués.

Ce premier axe du plan vise à accompagner et à renforcer la mobilisation du bois, dans le cadre d'un dialogue et d'une acceptation sociétale positive, à travers les thématiques d'intervention suivantes :

- 1/ la structuration du foncier forestier (privé/citoyen et public),
- 2/ le regroupement de la gestion, de la mobilisation et des chantiers publics/privés,
- 3/ le désenclavement des massifs,
- 4/ la sensibilisation, la concertation et la médiation.

5 actions sont ainsi identifiées pour contribuer à ce défi.



Action 1

Déployer les outils favorables à la structuration du foncier forestier

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file

CNPF, COFOR, Département

Principaux partenaires & opérateurs

CNPF, Fransylva, COFOR, ONF, Chambre d'agriculture

Public cible

Propriétaires forestiers publics/privés, collectivités territoriales

Résumé de l'enjeu

En Ardèche, la forêt est très majoritairement privée (90 %) et très morcelée. Ces caractéristiques induisent **un manque de gestion des petites forêts privées et représentent un frein à la mobilisation des bois.**

Ainsi, la **maîtrise du foncier** demeure un enjeu fort de la politique forestière sur le territoire de l'Ardèche.

Objectifs de l'action

Au regard des caractéristiques de la forêt ardéchoise, **l'objectif prioritaire de cette action est de « dynamiser » le foncier forestier, pour contribuer à sa restructuration.** Cette action se traduit par la poursuite des leviers activés dans le cadre du précédent plan :

- réduire le morcellement de la propriété forestière privée ;
- dynamiser le marché des forêts en mettant en relation acheteurs et vendeurs ;
- sensibiliser et accompagner des collectivités dans la mise en œuvre de projets fonciers forestiers.

Contenu

1- Dynamiser le dispositif « ECIF » (échanges amiables et cessions de petites parcelles forestières, sans périmètre) pour réduire le morcellement et améliorer la structuration de la propriété forestière privée – aide directe en fonctionnement :

Le règlement d'aide vise à prendre en charge une partie des frais de transaction (notaire, géomètre - sous conditions) lors d'échanges amiables ou d'achats de petites parcelles forestières. Ces opérations doivent participer à l'aménagement foncier rural forestier (passage pour avis des dossiers en Commission départementale d'aménagement foncier – CDAF).

Un accent devra être mis sur la communication et le travail partenarial avec les notaires du département afin de dynamiser le dispositif et déclencher des transactions/dépôts de dossiers.

2- Poursuivre le développement de la bourse foncière forestière (B2F07) sur Internet :

Il s'agira d'assurer la coordination et l'animation générales de la B2F (le Département est pilote depuis le lancement), de maintenir une instruction technique des demandes (publication de biens, mises en relation), d'assurer les mises à jour, de garantir l'ingénierie

technique (mission menée par le CNPF depuis 2015) et informatique. Afin de maintenir une bonne dynamique, un investissement de tous les partenaires demeure nécessaire pour communiquer régulièrement sur l'existence du site, promouvoir l'outil auprès des utilisateurs potentiels, notamment les propriétaires forestiers privés.

La Charte qui encadre le partenariat B2F07 (10 acteurs fédérés en 2023) sera à renouveler dès 2024.

3- Accompagner les collectivités à la constitution de domaines forestiers publics (aide directe en investissement) et dans la mise en œuvre de différents outils fonciers :

Il s'agira :

- de conforter l'aide directe à l'investissement en direction des collectivités (pour constitution/agrandissement de forêts publiques), dans le cadre du programme Atout ruralité ;
- de soutenir la mise en œuvre de différents outils par les collectivités leur permettant de mieux maîtriser le foncier forestier communal.



Pour aller plus loin sur cette action :

des actions plus ciblées, en lien et en accompagnement de politiques locales - notamment avec les EPCI-, pourraient être envisagées pour soutenir la massification du foncier sur des secteurs à enjeux.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 31 040 € - Crédits PDFB

Investissement : 40 000 € - Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 155 200 €

Investissement : 200 000 €

Moyens humains à prévoir /an

Interne au Département : Service aménagement rural

Externe : CNPF (10 jours/an), COFOR (13 jours/an) - 30 jours à prévoir pour l'animation/instruction technique B2F (en partie financée par le PDFB soit une cible max de 10 000 €/an)

Cibles et indicateurs de suivi

1 (sous-action 1.1) : nombre de dossiers ECIF soutenus
Valeur cible / résultat attendu : 12/an

2 (sous-action 1.1) : surfaces «restructurées» et nouvelles surfaces de forêts (privées) engagées dans des DGD par analyse des dossiers fonciers ECIF

Valeur cible / résultat attendu : 25 à 30 ha achetés-échangés / an, soit + 20 ha avec DGD/an

3 (sous-action 1.3) : nouvelles surfaces de forêts (publiques) engagées dans des DGD, en lien avec les aides « constitution de domaine forestier public »

Valeur cible / résultat attendu : 3 collectivités aidées/an, soit + 30 ha/an

VOLET 1
GÉRER ET
VALORISER LE BOIS
ARDÉCHOIS

AXE 1 / Gérer les forêts et mobiliser le bois

AXE 1 / Gérer les forêts et mobiliser le bois

Action 2 Soutenir les structures de regroupement de propriétaires

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file
CNPF

Principaux partenaires & opérateurs
Fransylva, experts forestiers, Chambre d'agriculture

Public cible
ASLGF, ASAF

Résumé de l'enjeu
Les Associations de gestion forestière groupée (ASLGF, ASAF) sont essentielles pour amener les petits propriétaires, très majoritaires dans le département, à la gestion de leur forêt.

Début 2018, cinq Associations Syndicales Libre de Gestion Forestière (ASLGF), dotées d'un Plan Simple de Gestion concerté, existent en Ardèche. Elles représentent près de 3000 ha de forêts gérées durablement et fédèrent près de 300 propriétaires. Leur fonctionnement repose sur l'engagement bénévole d'un nombre réduit d'adhérents.

La pérennisation et le développement de ces associations demeurent des enjeux importants, notamment pour mobiliser les bois locaux de façon « durable » et avec une transformation privilégiant les circuits de proximité.

Objectifs de l'action
Au regard des besoins d'accompagnement et d'appui exprimés, cette action vise à maintenir un appui actif au fonctionnement et à la pérennité des structures existantes, tout en soutenant le cas échéant la création de nouvelles, pour favoriser le regroupement des propriétaires, accroître la mise en gestion durable des forêts privées et la mobilisation des bois.

Contenu
1. Conforter les Associations de gestion forestière groupée existantes et les mobiliser pour transférer leurs expériences :

Pour assurer la pérennité et le développement des ASLGF existantes, il est proposé de maintenir un appui du CNPF à l'animation en soutien aux administrateurs, pour anticiper les éventuels renouvellements au sein des organes de gouvernance, assurer une veille juridique et comptable, et mettre en place des échanges d'expérience (réseau des ASLGF) comme des chantiers groupés de coupes et travaux afin de dynamiser la mobilisation de bois.

2. Accompagner le démarrage de nouvelles Associations de regroupement de la gestion forestière (ASLGF, ASAF):

Pour ce faire, le dispositif départemental d'aide au « regroupement des propriétaires forestiers pour la mobilisation de bois » (aide directe en fonctionnement) qui soutient actuellement le démarrage et le développement de ces associations pourra être activé. Une réflexion sera à mener pour le faire évoluer si jugé nécessaire.

Un temps d'animation du CNPF est à prévoir pour faciliter/soutenir le démarrage de structures et le montage de demandes de subvention.

Moyens financiers annuels à prévoir
Fonctionnement : 25 400 € - Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan
Fonctionnement : 127 000 €

Moyens humains à prévoir /an
Interne au Département : Service aménagement rural
Externe : CNPF (35 jours/an)

Cibles et indicateurs de suivi
Indicateurs de suivi : nombre de nouveaux adhérents et de surfaces engagées sur les 5 ASLGF existantes
Valeur cible / résultat attendu : + 5 adhérents et quinzaine ha/an

Action 3

Améliorer les pratiques d'exploitation et d'utilisation des voiries publiques

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file

Fibois, COFOR, Département

Principaux partenaires & opérateurs

Flibois, COFOR, Chambre d'agriculture, ONF, CNPF, Fransylva

Public cible

Propriétaires forestiers privés/publics, communes, EPCI, Département, experts et gestionnaires forestiers, coopératives, entreprises forestières (exploitation, travaux, transport) et de 1ère transformation

Résumé de l'enjeu

L'un des principaux freins à la mobilisation des bois en Ardèche demeure l'accessibilité des massifs : équipements internes insuffisants et voiries publiques fragiles car non dimensionnées pour le passage régulier de grumiers.

Une vigilance particulière doit également être portée aux équipements spécifiques de DFCI situés au cœur des massifs, et qui doivent rester pleinement opérationnels.

De plus, la dégradation de la voirie est souvent un objet de conflits et de tensions entre élus locaux et professionnels. Aussi, **la gestion durable du transport de bois garantissant la pérennité du patrimoine routier public (départemental, communal, DFCI) reste un enjeu fort pour le développement de la filière.**

Objectifs de l'action

Dans la poursuite des actions engagées depuis plusieurs années, l'objectif de cette action est d'une part de faciliter **le transport des bois ronds sur le réseau routier départemental** tout en veillant à **la préservation de ce patrimoine public et à la coexistence des usages.**

D'autre part, elle vise **le déploiement de pratiques plus vertueuses en matière d'exploitation/utilisation de l'ensemble des voiries publiques** (RD mais aussi RC, pistes de DFCI), afin de préserver ces réseaux et limiter les conflits d'usages.

Contenu

1. Déployer, suivre et adapter les outils mis en œuvre pour faciliter le transport des bois sur la voirie départementale :

Plusieurs outils ont été mis en place par le Département : carte actualisée des restrictions de circulation en vigueur; carte spécifique des possibilités de circulation pour le transport des bois ronds ; procédure d'ADTB (autorisation dérogatoire pour le transport des bois ronds) ; Comité de suivi « transport bois ronds et réseau routier départemental » ; diffusion des programmes de travaux routiers sur les RD...

Il s'agira :

- de poursuivre le déploiement de cette « boîte à outils », tout en restant flexible à d'éventuelles adaptations ;
- d'assurer la diffusion et l'appropriation par les

professionnels de ces outils, en mobilisant Fibois comme relais et médiateur en cas de conflits d'usage ;

- d'organiser, selon une fréquence restant à définir en fonction des besoins et actualités, le Comité de suivi « transport bois ronds et réseau routier départemental ».

2. Déployer, animer, suivre et adapter les outils visant à améliorer les pratiques professionnelles d'exploitation et d'utilisation des voiries publiques en Ardèche lors de la mobilisation des bois :

Cette démarche initiée en 2022 s'est notamment traduite par la formalisation d'un « **Accord de filière sur les bonnes pratiques professionnelles pour l'utilisation des voiries en Ardèche lors de la mobilisation des bois** ». Il engage les professionnels signataires (adhérents au réseau Fibois) à améliorer les conditions d'exploitation et de mobilisation (chargement, transport).

En parallèle, l'Association des Communes forestières de l'Ardèche a réalisé, à l'attention des maires et élus locaux, **un guide juridique et pratique « Voirie et exploitation forestière »**. Les COFOR proposent avec Fibois et la Chambre d'agriculture (missionnée par ailleurs pour réaliser des états des lieux sur les voiries communales) des sessions d'information pour appuyer les élus dans la gestion de leur voirie forestière et dans leur rôle de médiation locale.

Il s'agira :

- de poursuivre le déploiement de l'Accord de filière et la sensibilisation des élus dans le but notamment de désigner/former des élus référents « forêt-bois »,
- de promouvoir ces outils, de valoriser les signataires,
- d'engager une démarche pour évaluer l'efficacité de ces outils (tout particulièrement l'Accord de filière) et de les faire évoluer si nécessaire.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 7 600 € - Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 38 000 €

Moyens humains à prévoir /an

Interne au Département : Service aménagement rural et Direction des routes et des mobilités

Externe : Fibois (12 jours/an) et COFOR (10 jours/an)

Cibles et indicateurs de suivi

1 (sous-action 3.1) : nombre de demandes d'ADTB déposées/an (et m³ de bois concernés)

Valeur cible/ résultat attendu : en augmentation par rapport à 2022

2 (sous-action 3.2) : nouveaux signataires de l'Accord de filière & nouveaux élus et collectivités engagés

Valeur cible/ résultat attendu : +3 professionnels et +4 collectivités/an

VOLET 1
GÉRER ET
VALORISER LE BOIS
ARDÉCHOIS

AXE 1 / Gérer les forêts et mobiliser le bois

AXE 1 / Gérer les forêts et mobiliser le bois

Action 4 Améliorer l'accès aux massifs enclavés à potentiel bois (dessertes internes, plateformes...)

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file
Département, autres MO selon dynamiques

Principaux partenaires & opérateurs
CNPF, ONF, COFOR, Fibois, Fransylva, DDT07, EPCI

Public cible
Propriétaires forestiers privés/publics et gestionnaires, communes, EPCI, Département, entreprises forestières (exploitation, travaux, transport) et de 1ère transformation

Résumé de l'enjeu
L'Ardèche souffre d'un déficit de mobilisation de bois, souvent par manque d'accessibilité des parcelles forestières, en lien avec :

- des équipements internes insuffisants et des voiries publiques non dimensionnées pour le passage régulier de grumiers ;
- un manque de plateformes forestières (chargeurs) à l'interface entre les massifs et les routes accessibles aux camions.

L'amélioration de la desserte forestière est un domaine d'intervention toujours stratégique au regard des caractéristiques des infrastructures routières ardéchoises et du potentiel des forêts.

Objectifs de l'action
Cette action vise à **améliorer l'accès aux massifs forestiers, et à désenclaver des secteurs à potentiels.**

Contenu
1. Poursuivre les soutiens à la création/amélioration de dessertes forestières internes aux massifs - aides directes en investissement :

- Il s'agira de reconduire :
- le dispositif d'aide à la création/aménagement de dessertes forestières, en complémentarité du programme régional FEADER (cofinancement du dispositif 401 « Créer des dessertes forestières») ;
 - le dispositif d'aide aux avant-projets de desserte forestière complexe portés par les communes et leurs groupements, en vue d'une exploitation durable des massifs forestiers.

2. Accompagner des démarches locales et partenariales, public/privé, visant à désenclaver des zones boisées à potentiel, dont les créations de plateformes :

Plusieurs outils possibles : **médiation, concertation** avec les élus, réflexions sur les conditions de circulation pour certaines RD avec le Département, réalisation de **plateformes** de stockage, de transfert et/ou de transformation.

Le dispositif départemental Atout ruralité pourrait cofinancer des projets portés par des collectivités et éligibles au dispositif régional « Aménager les plateformes logistiques ».



Pour aller plus loin sur cette action :

- Accompagner les réflexions sur la multifonctionnalité des pistes DFCI : il pourrait s'agir de travailler sur les modalités et procédures d'utilisation des pistes DFCI pour la mobilisation de bois, et de mettre en place par massif des temps de concertation entre les différents acteurs/usagers autour de cette question. Une telle démarche doit être opérée/validée avec les acteurs de la DFCI dont les Services de l'Etat.

- Accompagner les réflexions sur la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) dans le cadre de la réalisation de dessertes forestières : soutien (technique et/ou financier) aux collectivités souhaitant consolider le statut juridique de pistes forestières multifonctionnelles via la procédure de DIG.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 7 800 € - Crédits PDFB

Investissement : 30 000 € - Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 39 000 €

Investissement : 150 000 €

Moyens humains à prévoir /an

Interne au Département : Service aménagement rural

Externe : Fibois, ONF, COFOR, CNPF (20 jours /an au total – 5 jours/an/structure)

Cibles et indicateurs de suivi

1 (sous-action 4.1) : nombre de projets de création de dessertes forestières internes aux massifs aidés

Valeur cible/ résultat attendu : 3 /an

2 (sous-action 4.1) : nombre de dossiers d'avp de desserte forestière complexe aidés et débouchant sur un dossier de création déposé au dispositif régional Feader

Valeur cible/ résultat attendu : 1 / an

Action 5

Sensibiliser un large public à l'activité forestière



Maître d'ouvrage / pilote – chef de file

Fibois, COFOR, ONF, Département

Principaux partenaires & opérateurs

CNPF, Fibois, COFOR, ONF, Chambre d'agriculture, Fransylva, PNRMA

Public cible

Grand public, élus, prescripteurs, propriétaires forestiers, professionnels de la filière forêt-bois...

Résumé de l'enjeu

Les attentes sociétales vis-à-vis de la forêt sont nombreuses et, à ce titre, concertation/médiation/sensibilisation/pédagogie autour des activités forestières sont indispensables pour permettre au plus grand nombre de **mieux comprendre la gestion et l'exploitation forestières**, et ainsi **faciliter la mobilisation du bois** sur le territoire.

Objectifs de l'action

Cette action vise à **conforter la communication** en faveur de la filière forêt-bois. Elle poursuit plusieurs objectifs : répondre au nouvel enjeu de l'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation forestières, sensibiliser différents publics, prévenir et anticiper les conflits d'usage et renforcer la culture forestière auprès des élus, des prescripteurs et du grand public.

Contenu

1. Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication globale et transversale déclinant, au sein d'un plan d'actions spécifique, les messages et outils adaptés aux cibles (voir aussi : feuille de route – recommandation n°2).

L'une des premières étapes pourrait être, en associant les différents partenaires, la réalisation d'un état des lieux des outils déjà existants pour sensibiliser à l'acceptabilité de l'exploitation (à l'échelle nationale et régionale), afin de les valoriser / les adapter pour le territoire Ardèche.

2. Sensibiliser spécifiquement les publics à la fonction de production de la forêt, à sa gestion/exploitation :

Pour décliner cette action, un engagement de l'ensemble des structures partenaires et opérateurs du Plan est nécessaire afin de :

- mettre en place des événementiels, des espaces de rencontres et d'échanges entre usagers et acteurs de la filière forêt/bois ;
- réaliser des actions de sensibilisation, pédagogiques et de médiation sur des cas ou sujets plus précis.



Pour aller plus loin sur cette action :

Lancer un appel à projets/ à idées sur des actions de médiation, sensibilisation et de communication.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 5 600 € - crédits PDFB ;

hors les montants prévus pour la feuille de route (recommandation n°2) et hors budget rattaché à la Direction de la communication

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 28 000 €

Moyens humains à prévoir /an

Interne au Département : Service aménagement rural et Direction de la communication (stagiaire co-encadré sur 2024 ou 2025)

Externe : Fibois, CNPF, ONF, COFOR, CA (15 jours/an financés à répartir entre Fibois, ONF et COFOR ; pas de jour financé sur action 5 à CNPF et CA)

Cibles et indicateurs de suivi

Nombre d'opérations de sensibilisation/communication en direction du grand public lancées

Valeur cible / résultat attendu : à préciser après élaboration de la stratégie de communication

VOLET 1
GÉRER ET
VALORISER LE BOIS
ARDÉCHOIS

AXE 1 /
Gérer les forêts
et mobiliser
le bois

VOLET 1
GÉRER ET
VALORISER LE BOIS
ARDÉCHOIS

AXE 2 /
**Construire
la filière de
demain et
valoriser le
bois local**

Le **développement** de la filière forêt-bois doit passer par un **renforcement de l'utilisation du bois-local** (bois-construction et bois-énergie). Il nécessite, toutefois, d'être **accompagné et structuré**.

L'accent devra aussi être mis sur la **promotion des métiers** de la filière forêt-bois, notamment **auprès des jeunes**, pour **susciter des vocations** et favoriser les recrutements.

Le deuxième axe du plan vise ainsi à **faire de la filière forêt-bois une opportunité de développement économique**, à travers les thématiques d'intervention suivantes :

- 1/ la compétitivité et la modernisation des entreprises,
- 2/ la valorisation de la filière forêt-bois et de ses métiers,
- 3/ le soutien au développement et à l'utilisation du bois-construction et bois-énergie notamment par le levier de la commande publique.

5 actions sont identifiées pour contribuer à ce défi.



Action 6

Accompagner la compétitivité et la modernisation des entreprises

Maitre d'ouvrage / pilote – chef de file

Département de l'Ardèche

Principaux partenaires & opérateurs

Fibois, CCI, CMA, EPCI

Public cible

Entreprises ayant une activité d'exploitation forestière, de travaux forestiers, de production de bois énergie et/ou de transport de bois ronds ; entreprises de 1^{re} et 2^{de} transformation

Résumé de l'enjeu

Sources d'emplois non délocalisables et créatrices de valeur ajoutée, les entreprises forestières (exploitation/travaux/transport) et de 1^{re} transformation présentes sur tout le territoire **constituent des maillons essentiels pour transformer et valoriser localement la ressource**. Certaines peuvent rencontrer des difficultés : renouvellement/transmission, recrutement de main d'œuvre, matériel obsolète...

Il ressort des investigations menées **la nécessité de poursuivre le soutien au développement et à la modernisation de ces entreprises** qui restent majoritairement artisanales.

Objectifs de l'action

Cette action vise à soutenir les entreprises de la filière forêt-bois dans leurs projets d'investissements productifs en complément des dispositifs financiers existants.

Contenu

1. Reconstituer les dispositifs d'aide aux investissements productifs, dans le cadre du programme régional FEADER - aides directes en investissement :

- pour les entreprises forestières (cofinancement du dispositif FEADER 403 : « *Investir dans mon entreprise forestière* »), cible : entreprises de travaux forestiers, d'exploitation forestière, de transport de bois rond ou de production de bois-énergie ;
- pour les scieries (cofinancement du dispositif FEADER 404 « *Investir dans ma scierie* »), cible : entreprises de la première transformation du bois.

Pour ces deux règlements et toutes aides publiques confondues, le taux d'intervention moyen est de 30 % de l'investissement éligible.

Toute entreprise aidée sera invitée à s'engager dans l'Accord cadre de filière (cf. action 3.2) et dans la 'Charte des entreprises engagées de l'Ardèche' (cf. action 7.3).

2. En transversalité, apporter un appui technique aux porteurs de projet, communiquer et promouvoir l'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 6 000 € - Crédits PDFB

Investissement : 80 000 € - Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 30 000 €

Investissement : 400 000 €

Moyens humains à prévoir/an

Interne au Département : Service aménagement rural

Externe : Fibois (15 jours/an)

Cibles et indicateurs de suivi

Nombre d'entreprises aidées par le Département dans leur projet de modernisation

Valeur cible / résultat attendu : 5/an en moyenne

VOLET 1
GÉRER ET
VALORISER LE BOIS
ARDÉCHOIS

AXE 2 /

Construire la filière de demain et valoriser le bois local

AXE 2 / Construire la filière de demain et valoriser le bois local

Action 7

Renforcer l'attractivité des métiers de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi



Maître d'ouvrage / pilote – chef de file

Fibois, Département

Principaux partenaires & opérateurs

Fibois, collèges, acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi (membres du Service Public de l'Insertion et l'Emploi), centres de formation, CCI, CMA

Public cible

Collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi, public en reconversion, entreprises de la filière

Résumé de l'enjeu

La filière forêt-bois ardéchoise compte plus de 800 entreprises et près de 1700 emplois. Toutefois, les métiers de ce secteur d'activités souffrent encore d'un déficit d'image et de difficultés de recrutement. Face à l'évolution de la filière, **les enjeux de renforcement de l'attractivité des métiers, ainsi que celle des formations et du développement des compétences** dans une vision prospective des métiers en termes quantitatifs et qualitatifs, **sont importants.**

Objectifs de l'action

Cette action vise à **renforcer « la place » de la filière forêt-bois dans les politiques éducatives et d'emploi / insertion.**

Contenu

1. Conforter l'offre de prestation pédagogique « filière forêt-bois » en direction des collèges ardéchois (dispositif Atout collège - parcours environnement et avenir).

Il s'agira d'une part de maintenir cette offre pédagogique tout en la complétant des nouveaux enjeux (la forêt et le changement climatique, la forêt et le risque incendie...) et d'autre part de renforcer la dynamique des projets déposés et effectivement conduits au profit des collégiens.

2. Valoriser les métiers et les emplois de la filière forêt-bois :

Au-delà du public des collégiens, il s'agira de faire connaître/valoriser la dimension emploi et métier de la filière forêt-bois pour permettre à des jeunes demandeurs d'emploi et/ou à des adultes en reconversion professionnelle de se tourner vers ces secteurs d'activités. Cela pourrait se traduire par :

- l'intervention dans le cadre du dispositif "Bus de l'orientation" déployé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- l'organisation de visites ciblées d'entreprises et de Centres de formation pour adultes ;
- la déclinaison des « Vis ma vie de bûcheron » sur d'autres métiers de la filière ;
- la participation à des forums de l'emploi ;
- l'identification d'offres de stage et la contribution à l'alimentation des plateformes, notamment celle en direction des élèves de troisième.

3. Travailler à la mise en œuvre d'une dimension insertion autour de la filière forêt-bois :

Il s'agira d'amorcer une mise en relation et une dynamique entre la Direction Action Sociale Insertion et Emploi (DASIE) du Département, les acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi (France Travail, missions locales, structures de l'insertion par l'activité économique...) et les acteurs de la filière forêt-bois. Cette démarche permettra de favoriser la prise en compte des enjeux de la filière dans les politiques d'insertion et la mise en relation des entreprises avec les centres de formation.

Pour déployer cette action, les leviers suivants seront activés :

- renforcer les liens entre les services et directions du Département,
- conduire un état des lieux des besoins de la filière (en mobilisant l'interprofession Fibois),
- inscrire ces temps d'échanges et de réflexions multi partenariaux dans la durée,
- en transversalité, et avec l'appui de l'interprofession Fibois, promouvoir et encourager les entreprises bénéficiaires d'aides du PDFB (voir action 6) à signer la 'Charte des entreprises engagées de l'Ardèche'. Les entreprises signataires seront mises en relation, via la DASIE, avec le chargé de la relation entreprises du territoire afin d'être accompagnées sur leurs engagements et besoins.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 7 600 € - Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 38 000 €

Moyens humains à prévoir/an

Interne au Département : Service aménagement rural-Service Education-Direction Action Sociale Insertion et Emploi

Externe : Fibois (19 jours /an)

Cibles et indicateurs de suivi

1 (sous-action 7.1) : nombre de collégiens bénéficiant d'une animation pédagogique forêt-bois et nombre d'élèves sensibilisés

Valeur cible / résultat attendu : 5/an (150 à 200 élèves)

2 (sous-action 7.2) : nombre d'actions / d'outils différents mobilisés et conduits par Fibois sur la dimension emploi

Valeur cible/ résultat attendu : 3 / an

3 (sous-action 7.3) : nombre d'entreprises filière forêt-bois signataires de la 'Charte des entreprises engagées de l'Ardèche'

Valeur cible/ résultat attendu : 4 / an

Action 8

Intégrer plus de bois local dans les bâtiments départementaux

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file

Département

Principaux partenaires & opérateurs

Fibois

Public cible

Département de l'Ardèche (Direction de l'immobilier, des ateliers et des moyens - DIAM)

Résumé de l'enjeu

La construction bois est un moteur de toute filière forêt-bois et les marchés publics sont un levier pour développer l'utilisation du bois local.

Dans ce cadre, **les bâtiments départementaux peuvent jouer un rôle de vitrine** : témoigner des engagements du Département et communiquer en faveur de l'intégration du bois local auprès des autres collectivités.

Objectifs de l'action

Cette action vise à **poursuivre l'ambition du Département à monter en compétences et à intégrer davantage de bois local dans les bâtiments du Département.**

Contenu

1. Formaliser dans les programmes de construction, rénovation/extension de bâtiments sous maîtrise d'ouvrage départementale l'ambition politique d'utilisation du bois local, en privilégiant dans la mesure du possible la certification de type BTMC™ ;

2. Identifier et promouvoir des projets « phares » pouvant servir de vitrine, comme cela a été le cas avec le collège de Joyeuse ;

3. S'engager dans le « Pacte bois-biosourcés » à travers des objectifs accessibles/réalistes, ce qui se traduira notamment par :

- l'expertise de Fibois (07/26 et AURA) pour toutes les questions techniques relatives au bois construction ;
- des offres de formations pour faire monter en compétence l'équipe de la DIAM ;
- des objectifs à 5 ans dans la commande publique départementale ;
- une mise en lumière dans la communication du Pacte au niveau régional et aussi national.

Cette démarche permettra de préparer et d'anticiper la montée en puissance de l'intégration du bois et des matériaux biosourcés dans la commande publique avec la RE 2020 (qui prévoit un 1^{er} palier en 2025 et ensuite un 2^e palier en 2030).

En savoir + sur le « Pacte bois-biosourcés » :

<https://www.fibois-aura.org/pacte-bois-biosources/>

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 4 000 € - Crédits PDFB

Investissement : Crédits Direction des bâtiments

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 20 000 €

Investissement : Crédits Direction des bâtiments

Moyens humains à prévoir /an

Interne au Département : Direction de l'immobilier, des ateliers et des moyens (DIAM) - Service aménagement rural.

Externe : Fibois (10 jours /an)

Cibles et indicateurs de suivi

Nombre de projets sous MO départementale réalisés en intégrant du bois et volume de bois local mobilisé dans ce cadre (dont part certifiée BTMC)

Valeur cible/ résultat attendu : 2 à 3 sur la durée du Plan (300 m³ de bois local intégré)

VOLET 1
GÉRER ET
VALORISER LE BOIS
ARDÉCHOIS

AXE 2 /

Construire la filière de demain et valoriser le bois local

AXE 2 / Construire la filière de demain et valoriser le bois local

Action 9 Intégrer plus de bois local dans les constructions publiques

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file

Département

Principaux partenaires & opérateurs

Fibois, COFOR, ALEC07, CAUE, SDEA, PNRMA

Public cible

Communes, EPCI

Résumé de l'enjeu

Une dynamique a été initiée au cours du précédent PDFB en termes de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités à mobiliser du bois local dans leurs projets.

Cette dynamique doit être maintenue et renforcée pour s'assurer que **le bois gagne toujours plus en importance dans le département, mais aussi pour favoriser l'utilisation de la ressource locale.**

Objectifs de l'action

Pour **encourager les collectivités à utiliser dans leurs projets de construction et d'aménagement du bois local**, cette action vise à **promouvoir la construction « bois local » auprès des porteurs de projet publics et à les accompagner dans la concrétisation de leur projet** (d'un point de vue technique et financier).

Contenu

1. Conforter le « bonus bois local » (aide en investissement) et l'articuler avec le dispositif régional « construire ou rénover un bâtiment avec du bois local » :

Cette aide à destination des communes est intégrée au dispositif Atout ruralité (soutien à l'investissement local) : elle bonifie des projets de construction/rénovation/extension/aménagement intégrant une part majoritaire de bois local dans l'opération. L'aide peut aujourd'hui être majorée sous réserve de l'intégration d'une part majoritaire de bois local certifié BTMC™ (ou équivalent).

Il s'agira :

- de poursuivre ce bonus tout en veillant à son articulation avec le dispositif régional pour en renforcer l'effet levier ;
- d'apporter une majoration spécifique pour encourager l'utilisation de bois issus des massifs ardéchois et transformés localement.

2. Recourir à une ingénierie renforcée pour accompagner les collectivités :

Il s'agira, de manière transversale, de proposer un appui et une expertise renforcée à travers la mobilisation de Fibois, COFOR et de l'ALEC07 (en tant que pilote des « 5 à 7 de l'écoconstruction ») :

- promouvoir le « Bonus bois local » auprès des communes,

- apporter des conseils techniques, aider au montage des dossiers, appuyer le Département pour leur instruction ...
- valoriser certains projets qui pourraient servir de « vitrine » pour sensibiliser d'autres collectivités (par exemple Prix ou Trophée départemental de la construction publique bois),
- mettre en place des opérations d'(in)formations en direction tout particulièrement des maîtres d'ouvrages publics/maître d'œuvre-prescripteurs autour du bois-construction : la démarche « 5 à 7 de l'écoconstruction » sera à privilégier...

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 7 600 € - Crédits PDFB

Investissement : Crédits Atout ruralité

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 38 000 €

Investissement : Crédits Atout ruralité

Moyens humains à prévoir /an

Interne au Département : Cellule Aide aux communes (Atout ruralité)-Service aménagement rural
Externe : Fibois (12 jours/an), COFOR (10 jours/an) et l'ALEC07 (convention spécifique – hors budget PDFB)

Cibles et indicateurs de suivi

1. Nombre de projets portés par des collectivités et bénéficiant du bonus bois local
Valeur cible / résultat attendu : 6/an
2. Volumes de bois intégrés via ces projets et part certifiée BTMC (ou équivalent)
Valeur cible / résultat attendu : 300 m³/an, dont 25 % BTMC

Action 10

Participer au développement de la filière bois-énergie

Maître d'ouvrage / pilote chef de file

Département

Principaux partenaires & opérateurs

ALEC07, Fibois, COFOR, Ademe, SDE 07

Public cible

Communes, EPCI

Résumé de l'enjeu

Considérant que le bois énergie possède en Ardèche une potentialité de croissance importante, dans l'optique d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production départementale d'énergie, le Département souhaite **contribuer au développement de la filière bois-énergie en privilégiant les circuits de proximité** et avec comme **points de vigilance** la question de la **gestion durable des forêts**, de la **hiérarchie des usages**, sans oublier celle de la **qualité de l'air**.

Objectifs de l'action

Cette action s'inscrit dans la continuité de la politique départementale engagée ces dernières années. Trois objectifs sont principalement visés :

- structurer et pérenniser la filière bois-énergie ;
- soutenir la création de chaufferies collectives/réseaux de chaleur au bois-énergie sous maîtrise d'ouvrage publique ;
- concilier protection de la ressource forestière, hiérarchie des usages et préservation de la qualité de l'air.

Contenu

1. Maintenir les aides en investissement aux réseaux de chaleur et chaufferies collectives, au profit des collectivités :

Afin de poursuivre une action de mobilisation des collectivités en faveur du développement durable des usages du bois-énergie, il s'agira de maintenir/promouvoir l'aide aux réseaux de chaleur et chaufferies collectives au bois, intégrée au dispositif d'aides aux collectivités « Atout ruralité ».

2. Maintenir du lien avec les démarches de l'ADEME et le SDE 07 :

L'engagement d'un nouveau Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME, sous portage du SDE 07, est envisagé pour renforcer l'ingénierie disponible et l'accompagnement des porteurs de projets.

3. Conduire des actions de sensibilisation et structuration :

Il s'agira, de manière transversale, en associant notamment l'ALEC07, le SDE 07, les COFOR, Fibois :

- de réunir, selon une fréquence restant à définir en fonction des besoins et actualités, le Comité départemental de suivi de la filière bois-énergie ;

- de mettre en place des opérations d'(in)formations en direction tout particulièrement des maîtres d'ouvrages publics/maître d'œuvre-prescripteurs autour du bois-énergie : la démarche « 5 à 7 de l'écoconstruction » sera à privilégier.

Moyens

Fonctionnement : 2 000 € - Crédits PDFB

Investissement : Crédits Atout ruralité et Direction de l'immobilier, des ateliers et des moyens (pour les installations bois-énergie sous MO départementale)

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 10 000 €.

Investissement : Crédits Atout ruralité et Direction de l'immobilier, des ateliers et des moyens (pour les installations bois-énergie sous MO départementale)

Moyens humains à prévoir /an

Interne au Département : Cellule Aide aux communes (Atout ruralité) - Service aménagement rural – DIAM si projets sous MO départementale

Externe : Fibois (5 jours/an) et l'ALEC07 (convention spécifique – hors budget PDFB)

Cibles et indicateurs de suivi

Nombre de projets de création de chaufferies ou réseaux de chaleur au bois portés par des collectivités et aidés par le Département

Valeur cible : 2/an

VOLET 1
GÉRER ET
VALORISER LE BOIS
ARDÉCHOIS

AXE 2 /

Construire la filière de demain et valoriser le bois local





VOLET 2
**PROTÉGER NOS FORÊTS
ET LES ADAPTER
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**



VOLET 2
PROTÉGER
NOS FORÊTS ET
LES ADAPTER AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

AXE 1 /
**Défendre les
forêts contre
les incendies**

Dans le cadre de la politique forestière départementale, **la gestion du risque incendie et la défense des forêts contre les incendies constituent des interventions spécifiques.** En effet, depuis de longues années, le Département est particulièrement impliqué : participation au programme du conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) et à l'Entente Valabre, maintien d'une unité de forestiers-sapeurs (ces 25 agents ont assuré en 2022 l'entretien de 459 km de pistes DFCI, et 158 citernes).

Aussi, l'Ardèche est l'un des Départements les plus avancés dans ce domaine au niveau régional.

Sur le précédent PDFB, les actions visant à conforter l'unité des forestiers-sapeurs départementale et à contribuer à la préservation et défense des forêts contre l'incendie ont été des réussites.

La prévention et la défense des forêts contre l'incendie restent un enjeu majeur. Toutefois, certaines évolutions, notamment **l'accentuation du changement climatique** et des risques d'incendies, soulèvent de nouveaux enjeux, comme :

- L'anticipation et l'adaptation, plus fortes, par un renforcement des moyens dédiés, une évolution des stratégies de surveillance et d'aménagements/protection des massifs ;
- L'évolution des missions et périmètres d'intervention des forestiers-sapeurs et la mise en corrélation des moyens humains et techniques.

Les 4 actions de cet axe dédié à la DFCI visent à répondre à ces différents défis.



Action 11

Renforcer les moyens humains et techniques des forestiers-sapeurs



Maitre d'ouvrage / pilote – chef de file

Département

Principaux partenaires & opérateurs

Etat-SDIS-Collectivités

Objectif de l'action

En lien avec le déplacement du risque incendie vers les communes du nord (sous l'effet des conséquences du réchauffement climatique), cette action vise à renforcer les moyens d'action des forestiers-sapeurs (Forsaps) du point de vue des moyens humains, administratifs et des équipements nécessaires.

Contenu

- 1. Renforcer les moyens humains et techniques des Forsaps.** Dans ce cadre, des crédits RH supplémentaires ainsi que des crédits d'investissement DFCI supplémentaires seraient nécessaires.
- 2. Renouveler et augmenter le matériel existant notamment par du matériel plus performant :** pour assurer une couverture efficace du territoire, il s'agira de s'assurer que le renouvellement du matériel s'opère notamment par du matériel plus performant et d'acquérir des engins supplémentaires (robots, broyeurs de pierres ...) en fonction des opportunités de cofinancements.
- 3. Formaliser le cadre juridique d'intervention des Forsaps sur les ouvrages ayant un statut DFCI régularisé :** il s'agira ici de mettre en place des conventions avec les communes. Pour ce faire, un CDD à temps complet devrait être mobilisé pour 3 ans. Des crédits RH supplémentaires seraient nécessaires sur cette durée. Cette action ne pourra être déployée sans l'obtention de cofinancements.
- 4. Régulariser le statut juridique et foncier des ouvrages DFCI** en poursuivant l'action départementale qui, pour accompagner cette dynamique, propose un programme d'aide pour les formalités administratives visant la régularisation du statut des ouvrages de DFCI (aide en fonctionnement du CD07, pouvant intervenir en complément d'autres dispositifs et dans la limite de 80 % d'aides publiques).

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement :

Crédits DFCI + Crédits Etat du CFM et du Fonds vert
Les moyens humains des Forsaps et le CDD de 3 ans (action 11.3) sont rattachés au budget « Ressources Humaines » du Département de l'Ardèche.

Investissement :

Crédits DFCI + Crédits Etat du CFM et du Fonds vert

Sous-action 11.1 : induirait un besoin de crédits DFCI supplémentaires avec une possibilité de mobiliser des cofinancements.

Sous-action 11.2 : l'acquisition de matériels induit un besoin de crédits DFCI supplémentaires évalués à 500 k€ sur la durée du plan, en fonction des opportunités de cofinancement (Etat-Fonds Vert, CFM, Europe).

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement :

Rappel : 70 K€/an de crédits DFCI prévus pour l'ensemble des actions volet 2-axe 1 DFCI, soit 350 K€ sur la durée du Plan

Investissement :

Rappel : 230 K€/an de crédits DFCI prévus pour l'ensemble des actions volet 2-axe 1 DFCI, soit 1,150 M€ sur la durée du Plan

Besoins supplémentaires action 11 : à estimer lors des évaluations annuelles

Cibles et indicateurs de suivi

1. Nombre de citernes et de km de pistes de DFCI entretenus

Valeur cible / résultat attendu : en augmentation

2. Age moyen de la flotte des engins FORSAPS (tous matériels confondus)

Valeur cible / résultat attendu : en diminution

VOLET 2
PROTÉGER
NOS FORÊTS ET
LES ADAPTER AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

AXE 1 / Défendre les forêts contre les incendies

Action 12 Adapter la DFCI par le renforcement des équipements et l'aménagement des massifs

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file
Etat via la DDT 07

Principaux partenaires & opérateurs

Département, SDIS, collectivités, ONF, CNPF, Chambre d'agriculture

Objectifs de l'action

Au regard de l'augmentation des risques d'incendies de forêts, cette action vise à adapter la protection et défense des forêts contre les incendies, notamment à renforcer la prévention et à limiter les conséquences des feux.

Contenu

1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan stratégique*, décliné par massif, visant le renforcement des équipements de DFCI (pistes/citernes) et la création de nouveaux aménagements :

* Rappel : les plans de protection des forêts contre les incendies sont un élément fondamental de la politique nationale de défense des forêts contre l'incendie. L'actuel PDPFCI (plan départemental de protection des forêts contre les incendies) de l'Ardèche court jusqu'en 2025.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du prochain PDPFCI de l'Ardèche.

Au regard du risque accru et des conséquences déjà marquées du changement climatique, il apparaît stratégique de programmer la déclinaison par massif du prochain PDPFCI. L'exploitation des données LiDAR pourrait y contribuer (Cf. Volet 2 du Plan – Axe 2, action 15 – « Pour aller plus loin »).

Dans l'étape suivante de mise en œuvre de ce Plan stratégique, l'installation de bassins de DFCI sur des propriétés départementales pourra être envisagée. (2 bassins par an maximum pourraient être créés une fois le nouveau PDPFCI opérationnel – dépenses estimées : 10 à 15 k€ par bassin).

2. Maintenir l'activité des brûlages dirigés et expérimenter la pertinence en Ardèche de créer des coupures de combustible par le brûlage dirigé (en veillant à limiter l'impact environnemental) ;

3. Maintenir une implication technique et financière du Département dans le programme annuel du CFM.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement :

Crédits DFCI + Crédits Etat du CFM et du Fonds vert
La réalisation du Plan stratégique de protection fera appel à des financements Etat dédiés (CFM).

Le financement des brûlages dirigés est inclus dans les crédits DFCI à hauteur de 15 000 €/an.

Investissement :

Crédits DFCI + Crédits Etat du CFM et du Fonds Vert
Sous-action 12.1 : pourrait induire un besoin de crédits DFCI supplémentaires pour la création de bassins sur des propriétés départementales.
Le cas échéant, il conviendra de rechercher des cofinancements (Fonds Vert et/ou CFM).

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement :

Rappel : 70 K€/an de crédits DFCI prévus pour l'ensemble des actions volet 2-axe 1 DFCI, soit 350 K€ sur la durée du Plan

Investissement :

Rappel : 230 K€/an de crédits DFCI prévus pour l'ensemble des actions volet 2-axe 1 DFCI, soit 1,150 M€ sur la durée du Plan

Cibles et indicateurs de suivi

1. Nombre de bassins DFCI créés par le Département, suite à l'élaboration du prochain PDPFCI et sa déclinaison en massifs

Valeur cible / résultat attendu : 2/an maximum, à compter du prochain PDPFCI

2. Dépenses réelles de brûlages dirigés

Valeur cible / résultat attendu : 15 k€/an en moyenne

Action 13

Adapter la DFCI par l'évolution du dispositif de surveillance estival

Maitre d'ouvrage / pilote – chef de file

Etat via la DDT 07

Principaux partenaires & opérateurs

Département, SDIS, ONF

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est d'adapter le dispositif de surveillance estival, en cohérence avec les enjeux en matière de DFCI et les évolutions rapides de ces derniers sous l'effet du changement climatique.

Il est aussi rappelé que l'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie française de lutte contre les incendies de forêt.

Ainsi, le découpage actuel en 23 zones devra être questionné et optimisé en fonction des retours d'expérience des récentes saisons de feu et du changement climatique. En effet, le maillage en grandes zones d'intervention peut induire des délais d'intervention allongés en cas de départ de feu ; délais qui se révèlent incompatibles avec le caractère de plus en plus violent des incendies.

Contenu

Faire évoluer le dispositif de surveillance dans le cadre d'un dialogue multi partenarial (DDT, SDIS, FORSAPS, ONF) sur :

- les aspects géographiques (ex : redimensionnement des îlots des patrouilles, mise en place de patrouilles sur les zones à risque, ...);
- les méthodes de déclenchement (ex : élargissement de la période autant que de besoin, niveau de risque pour déclenchement des patrouilles...).

Il conviendra de mener une réflexion sur les facteurs d'activation des patrouilles FORSAPS, notamment sur la base de ce qui a été expérimenté lors de la saison estivale 2023.

Il est rappelé qu'à ce jour : les FORSAPS interviennent à hauteur de 7 patrouilles par jour la semaine et 3 le week-end. Concernant l'ONF les patrouilles sont activées sur la base de 100 jours/an.

Par ailleurs, un élargissement de la période de patrouilles nécessitera de financer des astreintes supplémentaires aux FORSAPS : des financements supplémentaires seraient alors à prévoir par l'Etat.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement :

Crédits Etat du CFM

Les moyens humains des Forsaps sont rattachés au budget « Ressources Humaines » du Département de l'Ardèche.

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement :

Crédits Etat du CFM

Les moyens humains des Forsaps sont rattachés au budget « Ressources Humaines » du Département de l'Ardèche.

Cibles et indicateurs de suivi

Taux d'intervention sur feux naissants

(estimé à 20 % d'après une moyenne sur les 5 dernières années)

Valeur cible / résultat attendu : en augmentation.

VOLET 2
PROTÉGER
NOS FORÊTS ET
LES ADAPTER AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

AXE 1 /

Défendre les forêts contre les incendies

Action 14 Mieux partager l'information stratégique pour la prévention incendie entre tous les acteurs

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file
Département, COFOR

Principaux partenaires & opérateurs
SDIS, DDT, Entente Valabre, ONF, collectivités

Objectifs de l'action

De manière transversale, **le partage d'un système d'information géographique DFCI entre tous les acteurs est soulevé comme un enjeu important.**

Par ailleurs, concernant ce sujet de l'information stratégique, parce que les feux de forêts sont un risque majeur en Ardèche, la sensibilisation des élus aux problématiques de la protection et de la défense des forêts contre les incendies est également identifiée comme un enjeu : (in)former de façon régulière au vu des évolutions réglementaires pour prendre les bonnes décisions, et tout particulièrement concernant les obligations légales de débroussaillage (OLD). De plus, cette sensibilisation des maires au risque et à la réglementation leur permettra de devenir des relais précieux d'information locaux auprès de leurs administrés particuliers et professionnels.

Contenu

1. Partager les données des SIG existantes et pérenniser ce partage :

Il s'agira :

- dans un premier temps de restaurer et de garantir sur la durée le bon fonctionnement de l'interface entre les données opérationnelles gérées au SDIS et celles apportées par l'unité des FORSAPS; cette interface se fait via la plateforme GéoArdèche,
- dans un second temps, en fonction des échanges entre les différents acteurs, d'étudier les enrichissements de données à apporter.

Cette action devrait s'intégrer dans le projet SIG du Département qui bénéficiera de financements propres (le Département reprend à compter du 1^{er} janvier 2024 la gestion de la plateforme départementale GéoArdèche).

2. Informer et former les élus locaux à la DFCI et aux obligations légales de débroussaillage (OLD) :

La prévention et la lutte contre les incendies s'inscrivent dans le cadre des pouvoirs de police générale du maire (CGCT - article L. 2212-2). Le Maire a par ailleurs la responsabilité de faire respecter les obligations légales de débroussaillage sur l'ensemble de son territoire (Code forestier article L134-7).

Par ailleurs, en Ardèche, les servitudes de passage et d'aménagement destinées à assurer la continuité et la pérennité des ouvrages de DFCI sont établies par l'Etat au profit des communes (quelques fois des intercommunalités). Il est donc de la responsabilité

des collectivités bénéficiaires de la servitude de s'assurer de l'entretien de ces ouvrages de DFCI et de veiller également au bon usage des pistes de DFCI.

Aussi, il est proposé de poursuivre et de déployer sur l'ensemble du territoire au vu de l'extension géographique du risque incendie, des sessions régulières de formation/information à destination des élus communaux, mais également intercommunaux, concernant leurs responsabilités et leur rôle dans le domaine de la prévention et défense des forêts contre les incendies, et tout particulièrement en matière d'OLD.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement :

Crédits Etat du CFM et du Fonds Vert

Sous-action 14.1 : budgets « Ressources Humaines » et Direction Numérique du Département de l'Ardèche

Sous-action 14.2 : financée sur crédits PDFB ; 1680 € (estimation : 6 jours/an COFOR)

Investissement :

Sous-action 14.1 : budget Direction Numérique du Département de l'Ardèche.

Budget sur la durée du plan

Sous action 14.2 : 8 400 € - crédits PDFB

Cibles et indicateurs de suivi

1. Nombre de couches géographiques créées ou mises à jour dans un SIG partagé

Valeur cible / résultat attendu : 1 MAJ/an

2. Nombre de sessions de formation/information réalisées en direction des élus

Valeur cible / résultat attendu : 3 sessions / an



Pour aller plus loin sur cette action :

Constituer une boîte à outils/un dispositif de culture du risque, autour de sessions de formation, d'information, de sensibilisation (multi-cibles / public pluriel à sensibiliser). La mise en place d'un groupe projet rassemblant les principaux acteurs afin de décliner et de coordonner les actions pourrait être intéressante.

Le changement climatique s'est rapidement et fortement accentué ces cinq dernières années. Ses conséquences sont déjà visibles sur le territoire : les forêts ardéchoises sont de plus en plus impactées (augmentation du risque incendie, des risques sanitaires, du dépérissement de peuplements, ...). A cet égard, **l'adaptation des forêts au changement climatique est considérée comme « l'enjeu majeur » auquel ce PDFB 07 doit apporter des réponses fortes.**

Cet axe vise ainsi à bâtir la ressource forestière de demain et à répondre au défi du changement climatique, à travers les thématiques d'intervention suivantes :

- 1/ la connaissance et le suivi des peuplements, le partage des expérimentations et des recommandations ;
- 2/ le développement de pratiques de gestion et de sylvicultures durables ;
- 3/ la préservation des cœurs de biodiversité ;
- 4/ l'information et la sensibilisation des différents publics.

4 actions sont ainsi identifiées pour contribuer à relever ce défi.

VOLET 2
**PROTÉGER
NOS FORÊTS ET
LES ADAPTER AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

AXE 2 /
**Façonner
les forêts de
demain**



Action 15

Connaitre les forêts, expérimenter et sensibiliser les propriétaires



Maître d'ouvrage / pilote – chef de file
CNPFF, ONF, Département

Principaux partenaires & opérateurs

Fransylva, Chambre d'agriculture, COFOR, PNRMA, service ENS du Département

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers (publics/privés), collectivités

Résumé de l'enjeu

Face au réchauffement climatique, dont les conséquences sont déjà visibles en Ardèche, **la connaissance de ses effets, le suivi des peuplements et les démarches expérimentales** associées sont de nouveaux enjeux forts pour la filière.

Les acteurs, et plus particulièrement les propriétaires forestiers doivent **préparer l'avenir du renouvellement forestier** avec des choix d'essences/provenances, d'itinéraires sylvicoles, adaptés au nouveau contexte.

Pour « façonner » la forêt de demain, **le développement de pratiques de gestion durables et 'résilientes'** constitue également un défi important à relever.

Objectifs de l'action

Sur la base des outils existants et des expériences engagées, cette action vise à **analyser et à diffuser/porter à connaissance ces différentes expérimentations et résultats.**

Elle ambitionne également d'**impulser de nouvelles expérimentations** concernant tout particulièrement des « essences dites d'avenir ».

Elle comporte également un volet plus général visant la **sensibilisation des propriétaires forestiers** privés aux conséquences du changement climatique : **positionner la problématique du changement climatique et de la sylviculture adaptative comme porte d'entrée des documents de gestion.**

Contenu

1. Réaliser un état des lieux des expériences engagées et le vulgariser :

Les démarches suivantes seront à conduire :

- identifier des expériences conduites en Ardèche ou dans les départements voisins,
- analyser ces expérimentations selon un protocole simple de terrain (à définir),
- exploiter également, et transférer, des résultats obtenus dans le cadre de projets régionaux (projet Cisyfe, enquêtes sur des essences rares ou atypiques...),
- valoriser ces analyses/résultats sous la forme d'un **catalogue des expérimentations** dans un

format synthétique de porter à connaissance, pouvant être diffusé aux propriétaires et aux gestionnaires.

Par la suite, il sera important de faire vivre le catalogue des expérimentations en organisant des **journées d'échange** entre propriétaires privés/publics, gestionnaires forestiers, élus de communes forestières et autres partenaires impliqués.

Des visites sur les placettes identifiées et suivies seraient à prévoir (liens à opérer avec la sous-action 3).

2. Maintenir le suivi des 9 placettes vigies installées en Ardèche en complément du réseau national du Département de la santé des forêts (DSF) :

Dans la continuité du précédent plan, il s'agira de **poursuivre le suivi des placettes vigies et la valorisation régulière des résultats**, en complément du réseau national du DSF.

Un **bilan avec analyses des résultats, plus complet et globalisant sur 5-6 années**, sera remis en **2025** (période 2020-2025) et un autre en **2028** en fin du PDFB concernant une période plus large pouvant aller de 2020 à 2028.

3. Accompagner les propriétaires forestiers privés à intégrer davantage le changement climatique dans la gestion forestière :

Pour renforcer la prise en compte du changement climatique lors de l'élaboration des documents de gestion durable (DGD), cette action se traduira, en début du plan (avec possible actualisation à mi Plan), par **la conception d'un document de sensibilisation / transfert d'expériences**. Une fois ce document édité, il sera alors diffusé ; des opérations de communication en direction des propriétaires privés/gestionnaires, hommes de l'art... seront à programmer.

De manière transversale à tout cet axe 2, une sensibilisation des propriétaires forestiers privés au changement climatique devra être engagée. Elle pourra prendre diverses formes : réunions d'informations, sensibilisation individuelle lors des visites-conseils, distribution d'un « document de sensibilisation » (liens à prévoir avec la sous-action 1).

4. Mobiliser l'opération « 10 000 Arbres pour la forêt ardéchoise de demain » comme levier de connaissance et de suivi des peuplements :

L'opération « 10 000 arbres » est un projet autour du renouvellement forestier original à but expérimental. Il s'agira d'y **appliquer un protocole de suivi rigoureux et d'intégrer ce suivi et la valorisation des connaissances produites dans les porter à**

connaissance / catalogues des expérimentations élaborés et actualisés chaque année (liens à prévoir avec la sous-action 1).

En savoir plus sur le projet 10 000 arbres :

<https://www.ardeche.fr/2884-plan-10-000-arbres.htm>



Pour aller plus loin sur cette action :

1- Exploiter les données LiDAR sur un massif forestier homogène à enjeux (sapinières et pessières de montagne), pour aider à la décision (gestion, desserte, DFCI, ...).

2- Constituer un laboratoire « local » de l'adaptation des forêts ardéchoises au changement climatique : travail continu de recherche bibliographique, recensement d'expériences et analyses, mise en place de formations en complément du catalogue des expérimentations ...

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 15 400 € / an – Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 77 000 €

Moyens humains à prévoir/an

Interne au Département : Service aménagement rural

Externe au Département : CNPF (23 jours/an) et ONF (12 jours/an)

Cibles et indicateurs de suivi

1 (sous-action 15.1) : Nombre d'expériences analysées par structure (ONF/CNPF) et pour lesquelles les connaissances acquises seront diffusées

Valeur cible / résultat attendu : moyenne de 5-6 expériences / an

2 (sous-action 15.1) : production et mise à disposition d'un catalogue des expérimentations

Valeur cible / résultat attendu : réalisation du catalogue en année 3 du plan

3 (sous-action 15.3) : nombre d'actions de sensibilisation (réunions, interventions en AG, tournées terrain/visites de chantiers...) autour du changement climatique

Valeur cible / résultat attendu : 5 / an à compter de 2025

AXE 2 / Façonner les forêts de demain

Action 16 Améliorer la qualité des peuplements forestiers et leur résilience

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file

CNPF, ONF, Département,
autres MO selon dynamiques

Principaux partenaires & opérateurs

Fransylva, Chambre d'agriculture, experts et gestionnaires forestiers, coopératives forestières, PNRMA + association Sylv'ACCTES

Public cible

Propriétaires forestiers privés/publics (collectivités)

Résumé de l'enjeu

Avec le dérèglement climatique, l'avenir de certains peuplements est remis en question, et avec lui celui des filières de transformation qui en dépendent.

Garantir la pérennité des écosystèmes forestiers, renforcer leur résilience, maintenir le potentiel de séquestration carbone des forêts tout en **préservant les multifonctions/services rendus**, dont la production de bois d'œuvre, sont des enjeux majeurs pour l'ensemble de la filière amont/aval.

Objectifs de l'action

Cette action vise à **déclencher des opérations sylvicoles pour améliorer les peuplements, renforcer leur capacité d'adaptation et leur résilience, en forêt publique et privée.**

Plus précisément, 3 objectifs sont principalement recherchés :

- initier/développer une sylviculture durable dans des peuplements à potentiel insuffisamment gérés; améliorer leur qualité pour une production de bois d'œuvre,
- favoriser l'adaptation des peuplements et des itinéraires sylvicoles au changement climatique,
- renouveler certains peuplements en prenant en compte les effets du changement climatique tout en veillant à ce qu'ils répondent aux attentes de la filière.

Contenu

1. Soutenir les opérations sylvicoles d'amélioration de peuplements - aide directe en investissement :

Il s'agira de compléter :

- les aides régionales aux opérations sylvicoles, en forêt privée (cible moy. + 20 % avec plafonds/ha) et des collectivités (cible : + 30 %), pour les travaux et les peuplements/essences considérés comme stratégiques pour l'Ardèche en tenant compte du changement climatique,
- les aides Sylv'Acctes en forêt communale afin d'atteindre le taux de 70 % comme en forêt privée ; un nouveau partenariat est à prévoir entre le Département et l'Association Sylv'Acctes.

2. Bonifier les aides sur le châtaignier - aide directe en investissement (en lien avec le dispositif régional et/ou Sylv'Acctes) :

Il s'agira d'atteindre un taux d'intervention publique de 80 % et de créer ainsi un effet levier pour déclencher des travaux dans les peuplements de châtaigniers à potentiel bois.

3. Conduire une animation, en continu, du dispositif :

En transversalité et dans la durée, un travail d'animation/accompagnement des propriétaires sera à engager avec et par le CNPF et l'ONF pour : diffuser les dispositifs, assurer leur connaissance et la compréhension des règles et critères, aider en forêt privée à la mise en œuvre des DGD et à la réalisation de diagnostics Bioclimsol ...

4. Soutenir la mise en place d'opérations territoriales et pluri-partenariales portant sur des démarches expérimentales ou innovantes, en faveur de la résilience des forêts :

Sur cette action, le Département de l'Ardèche n'a pas vocation à être proactif sur le lancement de projets mais pourra appuyer leur mise en œuvre (par exemple sylviculture adaptative et dynamique sur châtaignier, diversification de débouchés ...).

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : 18 700 € - Crédits PDFB

Investissement : 40 000 € - Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : 93 500 €

Investissement : 200 000 €

Moyens humains à prévoir/an

Interne au Département : Service aménagement rural

Externe : CNPF (15 jours/an) et ONF au titre de ses missions de gestionnaire des forêts communales (pas de jour spécifique financé sur le PDFB 07)

Cibles et indicateurs de suivi

1 (sous-action 16.1) : Nombre de dossiers et superficie concernée par des opérations sylvicoles d'amélioration aidées par le Département de l'Ardèche (en dehors du volet châtaignier / tous propriétaires confondus : privés et collectivités)

Valeur cible / résultat attendu : 20 propriétaires (15 privés- 5 collectivités) / an, soit 60 ha /an

2 (sous-action 16.2) : nombre de propriétaires aidés pour des opérations sylvicoles d'amélioration spécifiques aux peuplements de châtaigniers

Valeur cible / résultat attendu : 5 propriétaires /an

Action 17

Préserver les cœurs de biodiversité forestiers dans nos espaces naturels sensibles

Maitre d'ouvrage / pilote – chef de file

Département

Principaux partenaires & opérateurs

CBNMC, CNPF, INRAE, ONF, collectivités coordonnatrices des sites ENS, PNRMA, Direction Education du Département

Public cible

Grand public, scolaires, laboratoires de recherche

Résumé de l'enjeu

Face aux conséquences du changement climatique, **la préservation de « cœurs de biodiversité » fonctionnels est un enjeu important.** En outre, le Département est propriétaire d'environ 1000 ha en ENS dont environ 2/3 sont forestiers. Ces forêts au profil très varié peuvent servir de **témoin** pour l'observation des changements climatiques, de **forêt-laboratoire** pour la recherche en général, et comme support à l'éducation des publics.

De façon générale, la conservation **des forêts anciennes et/ou matures revêt un enjeu particulier** : conservation des espèces patrimoniales, source d'observation des phénomènes naturels de sylvigénèse, source génique pour la colonisation des forêts plus récentes et leur résilience...

Objectifs de l'action

La poursuite d'actions en faveur des forêts anciennes/matures est identifiée comme importante, à la fois pour **assurer la conservation du patrimoine génétique, pour développer une approche scientifique et pour sensibiliser les publics et les scolaires** dans une démarche d'éducation.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action 2.3 « Gérer de façon exemplaire et valoriser les propriétés départementales » du Schéma Départemental ENS de l'Ardeche (2023/2030).

Contenu

1. Poursuivre la gestion patrimoniale des forêts départementales : vers des forêts-laboratoires pour l'observation des changements climatiques, l'accueil et l'éducation des publics

Les forêts départementales acquises bénéficieront du Régime forestier lorsque les surfaces le justifieront; et à ce titre, elles seront dotées d'un document de gestion durable dont les objectifs seront fixés par le Département.

Parallèlement, le Département incitera ses partenaires, au travers des Contrats Atout Nature signés avec les collectivités coordonnatrices des sites du réseau départemental, à travailler dans ce sens, notamment dans les secteurs présentant un fort caractère patrimonial.

2. Poursuivre, en fonction des besoins, l'action d'acquisition de forêts anciennes et/ou matures, et soutenir les projets des collectivités contribuant à cet effort :

Ces acquisitions de forêts anciennes et/ou matures interviendront autour des noyaux déjà constitués, dans l'objectif de créer un réseau et/ou de renforcer des connaissances.

Les dispositifs de soutien départementaux des « Contrats Atout Nature » et « Atout Ruralité » pourront être mobilisés pour accompagner les collectivités souhaitant aussi aller dans ce sens.



Pour aller plus loin sur cette action :

Plusieurs opérations pourraient être conduites :

- 1- verser au réseau régional FRENE (FoRêts en libre Evolution NaturElle) un certain nombre de surfaces qui seront à déterminer à partir de leur intérêt patrimonial,
- 2- délimiter sur l'ensemble des sites ENS du réseau départemental, un réseau de placettes en vue de créer un échantillon témoin de forêts-laboratoires du changement climatique sur le très long terme (des liens seront à opérer avec l'action 15 de cet axe 2-volet 2 cf. amélioration et diffusion des connaissances),
- 3- initier la création d'un réseau d'aires éducatives (label et dispositif coordonnés par l'OFB) sur la forêt dans les sites ENS.

Moyens financiers annuels à prévoir

Fonctionnement : Crédits ENS (en sites ENS)

Investissement : Crédits ENS (Atout Nature-en sites ENS). Crédits généraux (Atout ruralité-hors sites ENS)

Budget sur la durée du plan

Fonctionnement : Crédits ENS (en sites ENS)

Investissement : Crédits ENS (Atout Nature-en sites ENS). Crédits généraux (Atout ruralité-hors sites ENS)

Moyens humains à prévoir/an

Interne au Département : chargés de mission Espaces Naturels Sensibles

Cibles et indicateurs de suivi

Part de la surface des forêts anciennes et/ou matures acquises par le Département couverte par un plan de gestion au titre de l'ENS et d'un aménagement forestier en vigueur.

Valeur cible / résultat attendu : 100 % à l'issue du plan

VOLET 2
PROTÉGER
NOS FORÊTS ET
LES ADAPTER AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

AXE 2 /
Façonner
les forêts de
demain

Action 18 Appliquer la réglementation des boisements dans le respect des différents usages

Maître d'ouvrage / pilote – chef de file
Département

Principaux partenaires & opérateurs
Chambre d'agriculture, OFB, communes,
Etat (DDT/DREAL)

Public cible
Propriétaires forestiers, techniciens, experts et
gestionnaires forestiers, coopératives forestières

Résumé de l'enjeu
La réglementation des boisements est une **compétence des Départements relative à l'aménagement foncier rural** (articles L.126-1 et suivants du Code Rural). Elle vise à « favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural et d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables ». Entre 1965 et 2003, **111 communes d'Ardèche ont été réglementées par Arrêté préfectoral.**

Objectifs de l'action
Dans la continuité du précédent PDFB, elle vise à contribuer, à son niveau, au respect des **grands équilibres entre forêt, agriculture, espaces naturels ouverts**, maintenir les activités agricoles et les terres au potentiel agro pastoral et préserver les zones humides (en secteur réglementé – 111 communes).

Contenu

- 1- Instruire les dossiers de demandes d'autorisation de boisements**, les plaintes contre des boisements illégaux..., en secteurs réglementés,
- 2- Assurer une veille juridique** et être l'interlocuteur privilégié sur les questions de (re)boisements en secteurs réglementés,
- 3- Conduire une nouvelle campagne de communication** auprès des communes réglementées, et des acteurs « prescripteurs » des travaux de (re)boisement.



Pour aller plus loin sur cette action :

- 1- Numériser l'intégralité des 111 RB (arrêté préfectoral, plans et registres parcellaires), étudier la possibilité de les mettre en ligne pour libre consultation.
- 2- Revoir dans sa globalité la réglementation des boisements via un document de cadrage, ou par une délibération cadre définir certains seuils faisant actuellement défaut.

Moyens financiers annuels à prévoir
Fonctionnement : 1 000 € / an – Crédits PDFB

Budget sur la durée du plan
Fonctionnement : 5 000 €

Moyens humains à prévoir/an
Interne au Département : Service aménagement rural

Cibles et indicateurs de suivi
Nombre de demandes d'autorisation de boisement réceptionnées et instruites
Valeur cible / résultat attendu : moyenne de 3 dossiers instruits/an

VOLET 2
**PROTÉGER
NOS FORÊTS ET
LES ADAPTER AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE**







**FEUILLE DE ROUTE
POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PDFB 07 (2024-2028)**

**SIGLES ET
ABRÉVIATIONS**



**FEUILLE DE ROUTE
POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU PDFB 07
(2024 – 2028)**

**La feuille de route
de mise en œuvre
du PDFB 07
regroupe 3 séries
de préconisations
transversales :**

Recommandation 1	Animer et fédérer les acteurs (internes et externes) autour du PDFB
<p>Objectifs : renforcer la coordination, l’animation et la transversalité autour du PDFB 07, la mobilisation des partenaires internes et externes ; assurer une meilleure diffusion et connaissance de la politique départementale</p>	
<p>1 – Constituer et animer une commission départementale (multi-services) dédiée à la filière forêt-bois (fréquence : 1/an) <i>Concernant la DFCL, afin de maintenir du lien en continu : mettre en place des temps d’échanges/suivis en complément (fréquence : 2 réunions interservices par an aux périodes jugées les plus opportunes – à relier à la recommandation R1 n°3)</i></p>	
<p>2 – Constituer et animer un comité technique externe des partenaires (FIBOIS, CNPF, COFOR, CA, ONF, DDT, Fransylva) et des territoires (ECPI et PNR) fréquence : 1/an, en bi départemental tous les 2 ans</p>	
<p>3 – Concernant l’axe 1 du volet 2 (DFCI) : renforcer l’interface entre DDT, SDIS et Département (2 réunions par an en interservices)</p>	
<p>4 – Maintenir les comités techniques « Adhoc » (brûlages dirigés, transport bois rond, bois-énergie, B2F) : fréquence non formalisée (en fonction des besoins) et à voir l’opportunité d’inviter d’autres Départements selon sujets pour des RETEX</p>	
Recommandation 2	Concevoir et déployer un plan de communication ad hoc OU une stratégie de communication adaptée aux cibles en termes de contenus et de canaux
<p>1 – Formaliser un outil de communication du PDFB/guide stratégique sur la politique départementale dédiée au développement de la filière forêt-bois</p>	
<p>2 – Développer une stratégie de communication adaptée, dans les contenus et les canaux mobilisés, en fonction des cibles <i>Préalable en début de PDFB: écriture d’un Plan de communication à décliner par la suite (stagiaire co-encadré avec la Direction de la communication)</i></p>	
<p>3 – Maintenir la réalisation d’un évènement bi-départemental type Assises (à mi plan), mais via un accompagnement renforcé</p>	
Recommandation 3	Mettre en place un outil de pilotage et de suivi partagé... puis le faire fonctionner
<p>1 – Définir un nombre resserré d’indicateurs de suivi associés à des objectifs cibles (en lien avec les fiches actions)</p>	
<p>2 – Mettre en place un outil de reporting partagé avec les principaux partenaires (internes/externes)</p>	
<p>3 – Définir une note / procédure de renseignement (incluant les délais de renseignement) visant à impliquer les partenaires concernés dans l’animation et le suivi de cet outil.</p>	



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADTB	Autorisation Dérogatoire pour le Transport des Bois ronds
AFR	Aménagement foncier rural
ALEC	Agence Locale de l'Energie et du Climat
ASA	Association syndicale autorisée
ASLGF	Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes
B2F 07	Bourse Foncière Forestière de l'Ardèche
BTMC	Bois des Territoires du Massif Central
CA	Chambre d'Agriculture
CBNMC	Conservatoire Botanique National du Massif Central
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDAF	Commission départementale d'aménagement foncier
CD07	Département de l'Ardèche
CFM	Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne
CISyFE	Catalogue d'Initiatives Sylvicoles Face aux Evolutions climatiques
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
COFOR 07	Association des Communes Forestières de l'Ardèche
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DFCI	Défense des forêts contre les incendies
DGD	Document de gestion durable
DIG	Déclaration d'intérêt général
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DSF	Département de la santé des forêts
ECIF	Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers
EF	Exploitant forestier
ENS	Espaces naturels sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETF	Entrepreneur de travaux forestiers
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FIBOIS 07-26	Interprofession de la filière forêt-bois Ardèche-Drôme
Forsaps	Forestiers-sapeurs
Fransylva 07	Syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Ardèche
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
LiDAR	Light (ou Laser Imaging) Detection And Ranging (télédétection par laser)
MO	Maître d'ouvrage
OLD	Obligations légales de débroussaillage
ONF	Office National des Forêts
PDFB (07)	Plan départemental forêt-bois (de l'Ardèche)
PDPFCI	Plan départemental de protection des forêts contre les incendies
PNR-MA	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
RC	Route communale
RD	Route départementale
SDE 07	Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche
SDEA	Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours

Renseignements

**Direction de l'aménagement
des territoires,
Service aménagement rural**

04 75 66 77 07

contact@ardeche.fr

Ardèche⁰⁷
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07